

laChambre

MAI 2008

Le puzzle belge



S O M M A I R E

■ Radioscopie de la Chambre	3
■ Que fait la Chambre?	7
■ La constitution d'un nouveau gouvernement fédéral	9
■ Le gouvernement Leterme	14
■ Déclaration du gouvernement Leterme	15
■ Avis de la Chambre	18
■ Le Traité de Lisbonne	21
■ Questions & réponses	24
■ La menace de prolifération nucléaire	26
■ Les sondages d'opinion politiques	30
■ En marge	32

COLOPHON

Editeur responsable

Robert Myttenaere, secrétaire général
de la Chambre des représentants

Rédaction

Service des Relations publiques
1008 Bruxelles
Adresse électronique : pri@lachambre.be
Dominique Van den Bossche
Tél. : 02 549 81 77
Denis François
Tél. : 02 549 80 80
Anne Coppens
Tél. : 02 549 90 46

La rédaction a été clôturée le 25/04/2008

Ont collaboré à ce numéro:

Robert Myttenaere, Jeroen Clarisse,
Hugo D'Hollander, Alberik Goris,
Mireille Pöttgens et Ann Vander Stichele

Traduction

Service de la traduction des Comptes rendus
analytiques de la Chambre

Photographies et illustrations

Belga, Nadine Huysmans et Inge Verhelst

Lay-out et impression

Prepress et imprimerie de la Chambre

AVANT-PROPOS

Chère lectrice, Cher lecteur,

Vous avez sous les yeux le huitième numéro du magazine "lachambre.be", qui couvre la période du 10 juin 2007 - date des dernières élections fédérales - au 10 avril 2008.

Le magazine de la Chambre a pour vocation d'informer au mieux les lecteurs qui ne sont pas des experts en politique, du fonctionnement de la Chambre des représentants et des thèmes qui y sont liés. Certains estimeront peut-être que l'un ou l'autre aspect a été ignoré ou qu'il n'a pas été tenu compte de telle ou telle sensibilité ou approche. La clarté, l'exhaustivité et l'objectivité constituent des idéaux, que la rédaction s'efforce d'atteindre. Si une information vous heurte ou vous semble inexacte, n'hésitez pas, chers lecteurs, à faire part de vos réactions en adressant un courriel à l'adresse pri@lachambre.be. Ces réactions, que la rédaction attend avec intérêt, pourront alimenter la rubrique du courrier des lecteurs.



Dans notre régime démocratique, les élections constituent un temps fort. Au cours des campagnes électorales, les partis politiques présentent leur programme et leurs listes aux électeurs, dans le but de recueillir pour leurs candidats un maximum de voix, et donc de sièges.

Des enquêtes ont révélé le sentiment d'impuissance qui anime bon nombre de citoyens. "A quoi bon voter, se disent-ils, notre voix n'apportera tout de même aucun changement...". Pourtant, le 10 juin 2007, le vote des électeurs a bouleversé le paysage politique. Le glissement spectaculaire consécutif à ce bouleversement se reflète dans la composition de la Chambre. En page 3, vous verrez quelle est, en comparaison avec la législature précédente, l'actuelle répartition des 150 sièges que compte l'hémicycle. Et en page 7, la rédaction a saisi l'occasion que lui offrait ce renouvellement de la Chambre pour rappeler une fois encore clairement le rôle joué par cette dernière.

Le gouvernement fédéral, qui se compose d'un nombre égal de ministres néerlandophones et francophones - le premier ministre n'étant pas pris en compte - doit bénéficier de l'appui de la majorité des députés. La constitution d'un gouvernement requiert donc la conclusion d'un accord entre certains partis néerlandophones et francophones prêts à le soutenir. Un accord suppose un compromis dans le cadre duquel chacun met de l'eau dans son vin, tout en s'y retrouvant.

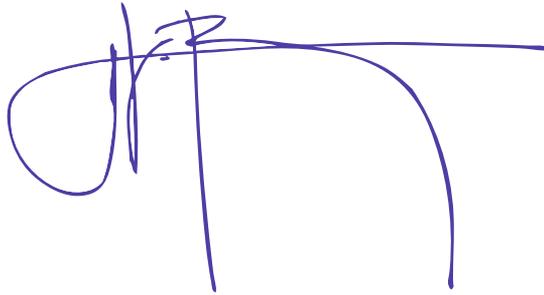
Le verdict des urnes du 10 juin 2007 a toutefois compliqué la donne et mis clairement en évidence que les priorités des citoyens du nord et du sud du pays étaient parfois différentes. C'est notamment pour cette raison que la crise politique s'est à ce point éternisée.

Un gouvernement intérimaire dirigé par le premier ministre Guy Verhofstadt et constitué le 23 décembre 2007 a préparé le terrain pour le gouvernement définitif, emmené par Yves Leterme, qui a obtenu la confiance du Parlement le 22 mars 2008. La nouvelle équipe doit relever d'importants défis. Ainsi, la réforme de l'État doit être poursuivie. Un nouvel équilibre doit être créé entre les Communautés, les Régions et l'État fédéral. D'ici à 2011, le budget devra présenter un excédent de près de quatre milliards d'euros pour garantir le financement des soins de santé et des pensions des générations futures.

A la mi-juillet, le gouvernement fera devant le Parlement une déclaration concernant un deuxième train de propositions pour poursuivre la réforme de l'État.

Entre autres articles décryptant la situation politique, ce huitième numéro du magazine propose des clés pour comprendre la réforme de l'État et le dossier de Bruxelles-Hal-Vilvorde (pages 10 à 12), ainsi qu'une présentation de la nouvelle équipe gouvernementale, de son programme et des points de vue des différents groupes politiques.

Je vous souhaite une agréable lecture.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'H' and 'R' followed by a long horizontal line that curves downwards at the end.

Herman Van Rompuy
Président de la Chambre des représentants

Radioscopie de la Chambre

Partis et cartels

Actuellement		2003 - 2007	
CD&V – N-VA	30	CD&V	21
		N-VA	1
MR	23	MR	25
PS	20	PS	25
Open Vld	18	Open Vld	25
Vlaams Belang	17	Vlaams Belang	18
sp.a-spirit	14	sp.a-spirit	23
Ecolo-Groen!	12	Ecolo	4
		Groen!	0
cdH	10	cdH	7
Lijst Dedecker	5	Lijst Dedecker	0
FN	1	FN	1



Le nouveau président de la Chambre

En juillet 2007, la Chambre a élu Monsieur Herman Van Rompuy en qualité de président de l'assemblée.

Herman Van Rompuy est né le 31 octobre 1947 à Etterbeek

Après ses études de sciences économiques et de philosophie à la Katholieke Universiteit Leuven, il se consacra à la vie politique.

Carrière :

- sénateur de 1988 à 1995
- secrétaire d'Etat aux Finances de mai à septembre 1988
- président national du CVP de septembre 1988 à septembre 1993
- vice-premier ministre et ministre du Budget de septembre 1993 à juillet 1999
- depuis 1995, Herman Van Rompuy est membre du groupe CVP de la Chambre.

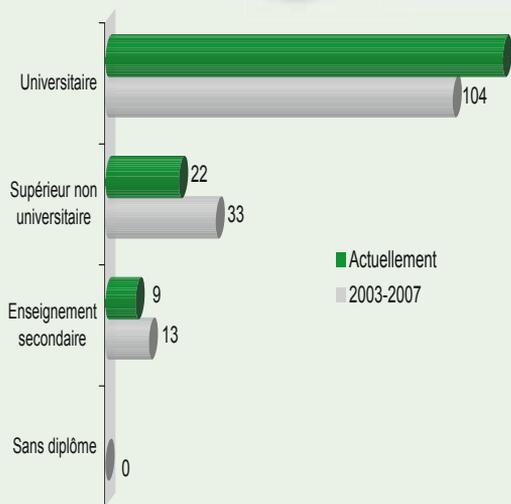
“Je considère toujours que faire cohabiter deux peuples et deux cultures dans un même pays est une expérience de vie passionnante.”

Humo, 23 octobre 2007

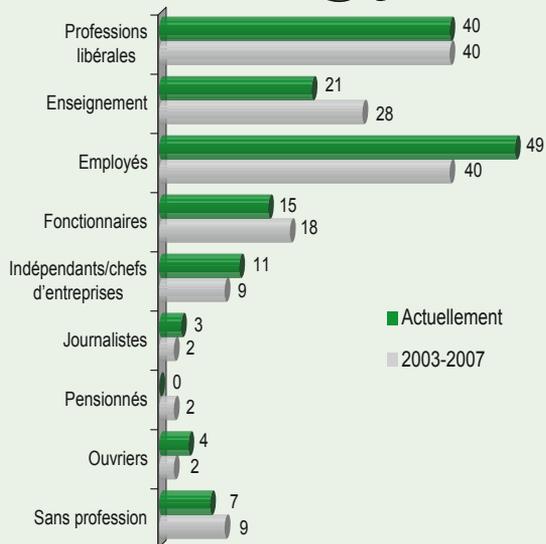


Les députés

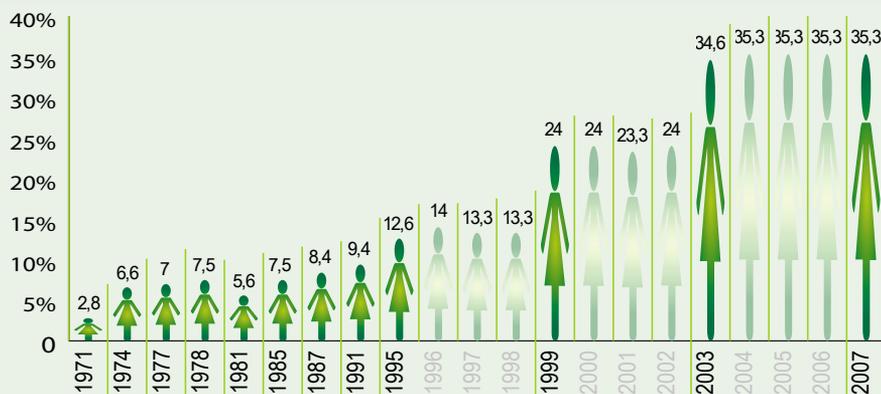
Diplômes



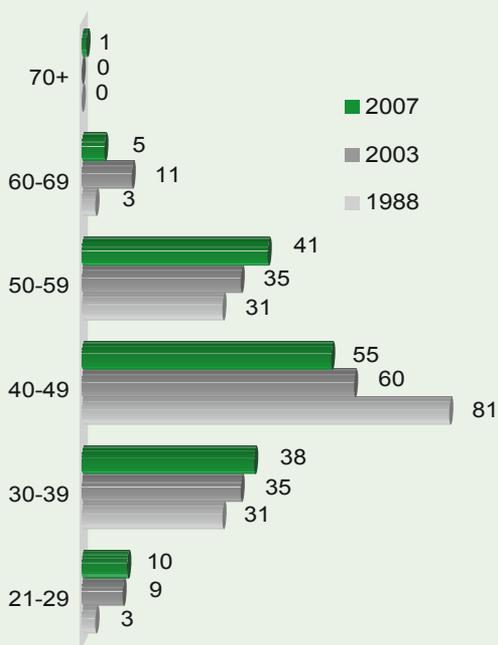
Professions



Présence féminine à la Chambre



Âge



L'âge moyen des députés est de 44 ans. Jamais auparavant il n'avait été aussi bas. En 2003, il s'élevait encore à 45 ans, contre 47 ans en 1999.

Conditions pour être élu en qualité de membre de la Chambre:

- Être âgé de 21 ans au moins
- Être Belge
- Être domicilié en Belgique
- Jouir des droits civils et politiques (= ne pas avoir été condamné pour haute trahison ni à cinq ans d'emprisonnement au moins)

Les conditions d'éligibilité en qualité de membre du Sénat sont les mêmes.

L'évolution du nombre d'élus à la Chambre suit depuis quelques années une courbe ascendante. Deux années électorales, 1999 et 2003, sont à mettre en exergue à cet égard.

Les élections de 1999 ont vu pour la première fois l'application de la loi "Smet-Tobback" (la loi du 24 mai 1994), aux termes de laquelle le nombre de candidats d'un même sexe présentés sur les listes ne peut excéder deux tiers du total. En d'autres termes, un candidat sur trois au moins devait être une femme. Si les partis se sont conformés à la loi, les places dévolues aux femmes ne leur permettaient bien souvent pas d'être élues. Si la présence féminine s'est malgré tout renforcée à la Chambre

en 1999, passant de 20 à 36 sièges, c'est en partie grâce au succès des partis écologistes, puisque 13 élus "verts" sur 19 étaient des femmes.

Le législateur a franchi un pas supplémentaire en 2002. Dorénavant, les partis devaient présenter un nombre égal d'hommes et de femmes sur leurs listes et attribuer aux candidates des places qui leur permettaient réellement d'être élues. En vertu d'une mesure transitoire instaurée en 2003, un des trois premiers candidats de chaque liste devait être une femme. En 2007, la première ou la deuxième place devait être réservée à une candidate. Ce règlement sévère a porté ses fruits puisque le nombre de députées est passé de 36 à 52 en 2003.

Groupes linguistiques

Actuellement, 88 députés appartiennent au groupe linguistique néerlandais et 62 au groupe linguistique français. Cette répartition est restée inchangée par rapport à la législature précédente.

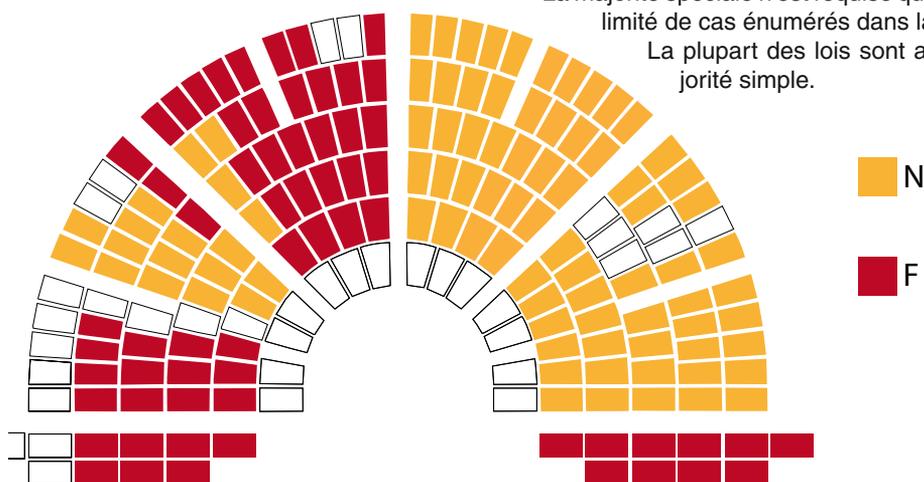
Pourquoi deux groupes linguistiques ?

Cette répartition en groupes linguistiques revêt toute son importance lorsque les députés sont appelés à voter sur des lois "spéciales", requérant une majorité particulière. Il s'agit par exemple des lois fixant les compétences des Communautés et Régions. Une loi spéciale ne sera adoptée que si le vote répond à trois conditions:

- la majorité des membres de chaque groupe linguistique doivent être présents;
- chaque groupe linguistique doit exprimer une majorité de suffrages positifs;
- les deux tiers du total des suffrages exprimés doivent être des votes positifs.

La majorité spéciale n'est requise que dans un nombre limité de cas énumérés dans la Constitution.

La plupart des lois sont adoptées à la majorité simple.



Suppléants

L'élection d'un candidat ne signifie pas nécessairement que ce dernier exerce effectivement son mandat, même s'il en va ainsi dans la grande majorité des cas.

Après chaque élection, en effet, des élus, parmi lesquels les ministres faisant partie d'un gouvernement de Communauté ou de Région, présentent immédiatement leur démission et laissent leur place à un suppléant.

Sans doute vous demandez-vous pourquoi ces candidats participent au scrutin. Ils se présentent pour leur parti, pas pour eux-mêmes. Il s'agit souvent de responsables politiques, grands rassembleurs de voix. En participant au scrutin, ils aident leur parti ou le cartel auquel ils appartiennent à améliorer son score.

Treize élus ont présenté leur démission dès après les élections. Ils n'ont pas prêté le serment constitutionnel et ont cédé leur place à un suppléant.

D'autres élus encore étaient ministres ou secrétaires d'État au sein d'un gouvernement de Communauté ou de Région avant les élections du 10 juin 2007. Souhaitant conserver leur mandat exécutif, ils ont prêté serment en tant que députés mais se sont ensuite fait remplacer par un suppléant à la Chambre pour la durée de leur mandat exécutif. ■

Le 10 juin 2007, 7.720.796 électeurs ont élu 150 membres de la Chambre des représentants. La Chambre est le centre névralgique de la politique belge et son président est le premier citoyen du pays. Mais que fait exactement la Chambre?

Que fait la Chambre?

La Chambre donne le feu vert au nouveau gouvernement

Le rôle joué par le Roi dans la constitution d'un gouvernement commence au lendemain des élections. D'une manière générale, le processus est le même à chaque fois. Le Roi désigne généralement un informateur qu'il charge de rencontrer les représentants des différents secteurs et composantes de la société, c'est-à-dire les partis politiques, les syndicats, les organisations patronales, etc. L'informateur s'emploie à cerner les positions des uns et des autres et cherche à savoir ce qu'ils attendent de la formation du nouveau gouvernement. Il fait régulièrement rapport au Roi.

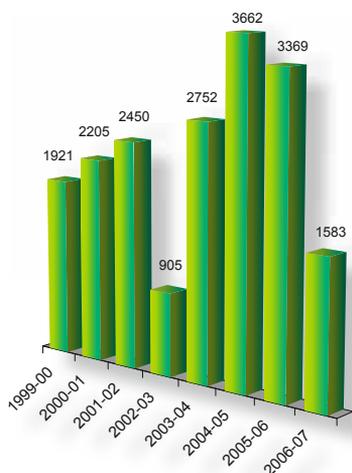
A l'issue des travaux d'information, le Roi désigne un formateur qu'il charge de constituer un nouveau gouvernement. Le formateur réunit à la table des négociations des partis qui détiennent ensemble une majorité au Parlement. Ces partis doivent se mettre d'accord sur ce qu'ils veulent réaliser au cours des quatre années qui s'annoncent, sur leurs priorités, sur le montant des ressources budgétaires qu'ils entendent consacrer à la politique à mettre en oeuvre, sur les secteurs où ils comptent réaliser des économies, etc. Lorsqu'ils sont arrivés à un accord, ils le scellent dans un accord de gouvernement. Le formateur est habituellement appelé à devenir le nouveau Premier ministre. Sitôt le gouvernement constitué, le Premier ministre se rend à la Chambre des représentants pour y présenter sa nouvelle équipe et exposer l'accord de gouvernement. Le nouveau gouvernement ne peut se mettre au travail que si au moins 76 des 150 membres de la Chambre lui accordent leur confiance. Les membres qui soutiennent le gouvernement fédéral constituent la majorité, les autres l'opposition.

La Chambre adopte le budget

Quelques mois avant la fin de chaque année civile, le gouvernement fédéral dépose à la Chambre son budget pour l'année suivante. Le budget est une estimation des recettes et des dépenses. Les membres de la Chambre analysent le budget et questionnent les ministres et les secrétaires d'Etat sur leurs projets pour l'année à venir. Au terme d'un large débat, le budget est mis aux voix. Le gouvernement ne pourra mettre sa politique en oeuvre que si une majorité des membres de la Chambre lui donnent le feu vert.

La Chambre contrôle le gouvernement

Les membres de la Chambre portent un regard critique sur la politique menée par les ministres et les secrétaires d'Etat fédéraux. Ils peuvent interroger oralement les membres du gouvernement. Au cours de la séance plénière du jeudi après-midi, ils peuvent leur adresser des questions sur des sujets d'actualité. Les questions



Nombre de questions écrites



sur des sujets techniques et spécialisés sont inscrites à l'ordre du jour des réunions de commission. Les députés peuvent également adresser des questions écrites aux membres du gouvernement. Ministres et secrétaires d'Etat y répondent, également par écrit. Les membres de la Chambre posent chaque année quelque 4.000 questions orales et plus de 2.000 questions écrites.

Les membres peuvent aussi rappeler à l'ordre les membres du gouvernement fédéral et éventuellement retirer leur confiance à ce dernier. Il procèdent par la voie d'interpellations. Une interpellation est en quelque sorte une question orale susceptible d'être suivie d'un vote. Après avoir entendu la réponse ministérielle, les membres de la Chambre indiquent ainsi si elle leur donne ou non satisfaction ou adressent des recommandations au gouvernement.

Les membres de la Chambre développent quelque 200 interpellations par an.

La Chambre légifère

Le Parlement porte aussi le nom de pouvoir législatif et le gouvernement, celui de pouvoir exécutif. C'est cette distinction qui caractérise la "séparation des pouvoirs".

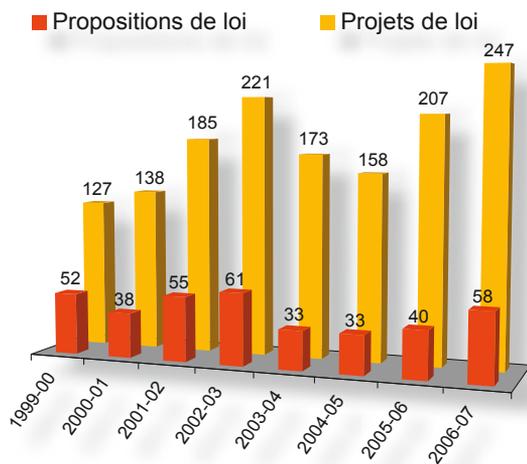
Cela signifie-t-il que la Chambre et le Sénat font les lois et que le gouvernement se borne à les exécuter? Ce n'est pas aussi simple. En pratique, on observera plutôt une "collaboration des pouvoirs".

Les parlementaires, comme le gouvernement, peuvent en effet prendre l'initiative d'élaborer une nouvelle loi ou encore de modifier ou d'abroger une loi existante.

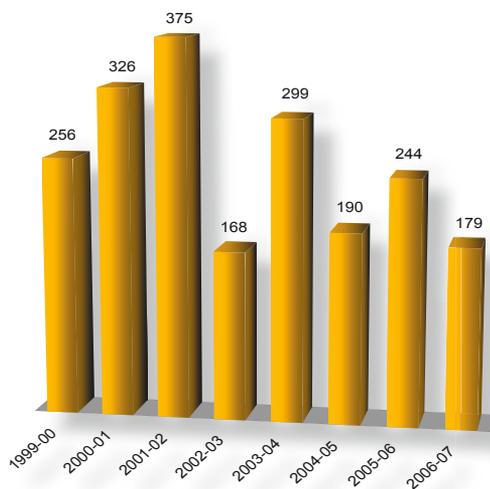
Lorsque l'initiative émane d'un ou de plusieurs parlementaires, il s'agit d'une proposition de loi. Lorsqu'elle émane du gouvernement, il s'agit d'un projet de loi. Les projets de loi du gouvernement doivent toujours être adoptés par la Chambre et/ou par le Sénat. En fonction de son objet, le projet de loi sera adopté par la Chambre seule ou par les deux Assemblées. Cette répartition des tâches est réglée par la Constitution.

La Chambre accomplit d'autres tâches

- Elle nomme les médiateurs qui examinent les griefs de citoyens.
- Elle examine les pétitions de citoyens.
- Elle peut accorder la nationalité belge aux étrangers qui en font la demande.
- Elle nomme les conseillers à la Cour des comptes.
-



Projets et propositions de loi adoptés

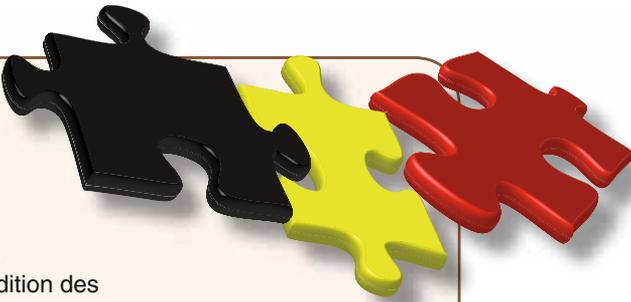


Nombre d'interpellations

La constitution d'un nouveau gouvernement fédéral, un parcours, semé d'embûches

Après les dernières élections, il aura fallu une période exceptionnellement longue pour constituer un gouvernement. Peut-être avez-vous, comme tant de nos concitoyens au nord comme au sud de la frontière linguistique, suivi avec une impatience grandissante les tentatives des négociateurs.

Au cours des mois qui suivirent les élections, les exigences à propos d'une réforme de l'État et de BHV amenèrent les négociateurs dans une impasse. Examinons, dans les pages qui suivent, ces deux dossiers.

- 
- 
- | | |
|-------------------------------|---|
| 11 juin 2007 | Le premier ministre G. Verhofstadt présente au roi la démission de son gouvernement. Le roi l'accepte et charge le gouvernement de l'expédition des affaires courantes. |
| 13 juin 2007 | Didier Reynders devient informateur. |
| 5 juillet 2007 | Jean-Luc Dehaene devient médiateur. |
| 15 juillet 2007 | Yves Leterme devient formateur. |
| 23 août 2007 | Yves Leterme démissionne en tant que formateur. |
| 29 août 2007 | Herman Van Rompuy devient explorateur royal. |
| 30 septembre 2007 | Yves Leterme (re)devient formateur. |
| 8 novembre 2007 | Le Roi demande à Herman Van Rompuy (président de la Chambre) et à Armand De Decker (président du Sénat) de mettre en place un dialogue communautaire. |
| 1 ^{er} décembre 2007 | Yves Leterme renonce à sa mission de formateur. |
| 14 décembre 2007 | Le Roi charge Guy Verhofstadt d'examiner la possibilité de constituer rapidement un gouvernement intérimaire. |
| 19 décembre 2007 | Le CD&V-NV-A, l'Open Vld, le MR, le PS et le cdH concluent un accord en vue de la constitution d'un gouvernement intérimaire. |
| 21 décembre 2007 | Les ministres prêtent serment entre les mains du Roi. Le premier ministre Verhofstadt présente une déclaration gouvernementale à la Chambre. |
| 23 décembre 2007 | La Chambre accorde la confiance au gouvernement intérimaire. |
| 20 mars 2008 | Guy Verhofstadt démissionne en qualité de premier ministre. Le gouvernement définitif entre en fonction. |
| 22 mars 2008 | La Chambre accorde la confiance au gouvernement Leterme. |

Qu'en est-il de la réforme de l'État ?

Si les partis flamands réclament une réforme de l'État, c'est notamment parce qu'ils veulent pouvoir décider eux-mêmes dans un plus grand nombre de matières. Dans le jargon de la rue de la Loi, l'on dit qu'ils demandent "plus de compétences" pour la Région et la Communauté flamandes. Car, fait-on valoir du côté flamand, la situation sociale et économique est très différente en Belgique flamande et en Belgique francophone. Selon eux, une décision profitable à la Flandre n'est pas nécessairement bénéfique pour la Wallonie, et inversement. En outre, ils souhaitent que la répartition des tâches entre, d'une part le niveau fédéral et d'autre part

les communautés et les régions soient revues dans une logique de simplification. Enfin, les partis flamands considèrent que les communautés et régions doivent être financièrement responsables de leur gestion. Ils insistent sur le concept "bonne administration".

Pour leur part, les partis francophones ne sont nullement demandeurs d'une réforme de l'Etat. Ils sont à cet égard extrêmement circonspects. Ils considèrent qu'une nouvelle répartition des tâches ne peut affaiblir la Belgique fédérale et qu'il ne peut être porté atteinte à la solidarité entre communautés et régions.

Les réformes de la Constitution qui se sont succédé de 1970 à 1993 ont fait passer la Belgique du statut d'État unitaire doté d'un gouvernement et d'un parlement uniques, à celui d'État fédéral, constitué de Communautés et de Régions disposant chacune de leurs propres parlement et gouvernement.

La répartition des compétences (en d'autres termes, des tâches) entre la Belgique fédérale et les Communautés et Régions revêt, dans certains domaines, un caractère particulièrement complexe.

Qu'on en juge.

La politique de la santé est en principe une compétence des Communautés mais de nombreux pans de cette matière sont demeurés fédéraux.

Ainsi, le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux et l'assurance maladie invalidité relèvent des autorités fédérales. Mais le financement des investissements dans les hôpitaux relève des Communautés. Ces mêmes Communautés sont compétentes pour le transport de malades. Mais le transport urgent de malades dépend du pouvoir fédéral



La Communauté flamande



La Région flamande



La Communauté française



La Région wallonne



La Communauté germanophone



La Région de Bruxelles-capitale

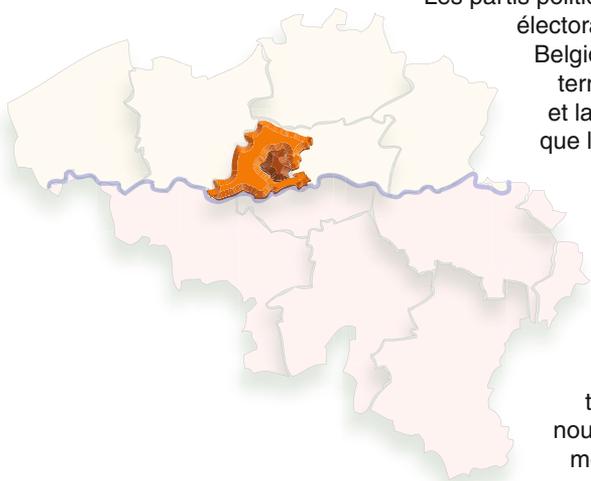
La répartition des compétences

Pouvoir fédéral	Pensions, sécurité sociale, justice, défense, police, politique relative aux étrangers,...
Communautés	Enseignement, culture, emploi des langues, bien-être, politique de la jeunesse, ...
Régions	Aménagement du territoire, logement, environnement, agriculture, réseau routier, ...

Qu'en est-il de Bruxelles-Hal-Vilvorde ?

Quel est le problème?

Flamands et francophones divergent d'opinion sur la question de savoir si l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde (BHV) doit être maintenu. Les partis politiques flamands invoquent le fait que cet arrondissement électoral serait contraire à la Constitution et à la logique d'une Belgique fédérale. L'arrondissement est situé, en effet, sur le territoire de deux régions, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région flamande. Les francophones, eux, considèrent que le maintien de l'arrondissement garantit mieux l'expression des droits électoraux de tous ses habitants.



Le dossier de Bruxelles-Hal-Vilvorde, qui est controversé depuis des années déjà, est revenu à la une de l'actualité après l'instauration des arrondissements électoraux provinciaux en 2002. D'une grande complexité, BHV est le résultat d'accords fixés antérieurement. Entrer dans le détail de tous les aspects techniques et juridiques de la question nous mènerait trop loin. Les lecteurs qui souhaitent s'informer dans le détail peuvent prendre connaissance des diverses propositions de loi relatives à Bruxelles-Hal-Vilvorde et suivre le débat sur le site internet de la Chambre.

La Cour constitutionnelle

Début 2003, des responsables politiques du CD&V, du Vlaams Blok et du parti N-VA notamment, qui siégeaient alors tous dans l'opposition, ont soumis leurs griefs à la Cour d'arbitrage. Ils souhaitaient obtenir l'annulation totale ou partielle de la loi électorale du 13 décembre 2002 qui, selon eux, bafouait le principe de l'égalité de tous les Belges devant la loi. Dans un arrêt de près de 40 pages, rendu en mai 2003, la Cour d'arbitrage a conclu qu'en effet, la nouvelle loi électorale ne traitait pas tous les candidats et électeurs sur un pied d'égalité. Certains points de la loi électorale du 13 décembre 2002 constituent donc une violation du principe d'égalité.

La Cour constitutionnelle (telle est désormais la nouvelle dénomination de la Cour d'arbitrage) ne dit toutefois pas expressément que l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde doit être scindé. La compétence de la Cour se limite à vérifier la conformité de la loi à la Constitution. La balle est à présent dans le camp des responsables politiques: à eux d'imaginer une solution.

Le vote en commission de l'Intérieur

Le 7 novembre 2007, en commission de l'Intérieur de la Chambre, les députés flamands ont voté en faveur des propositions de loi scindant BHV. Une seule députée flamande - Tinne Van der Straeten, du groupe Ecolo-Groen! – s'est abstenue. Les commissaires francophones ont quitté la salle à l'entame du vote.

Le conflit d'intérêts

Deux jours après le vote, le 9 novembre 2007, le Parlement de la Communauté française invoquait un conflit d'intérêts. Cette procédure suspendait l'examen à la Chambre des propositions de loi relatives à Bruxelles-Hal-Vilvorde.



La Cour constitutionnelle

La Cour constitutionnelle, antérieurement dénommée Cour d'arbitrage, fut créée en 1980. La Belgique se transformait progressivement en un Etat fédéral et devait se doter d'un arbitre indépendant entre le pouvoir fédéral et les Communautés et les Régions. La Cour d'arbitrage s'est ensuite vue confier des missions supplémentaires et, notamment, celle de garant du respect de certains articles de la Constitution, tel l'article 10 qui dispose que tous les Belges sont égaux devant la loi. La Cour a le pouvoir de suspendre ou d'annuler les lois. En mai 2007, la Cour d'arbitrage a été rebaptisée Cour constitutionnelle.

Pour de plus amples informations: www.courconstitutionnelle.be



Belga Picture

7 novembre 2007 – Pieter De Crem (CD&V) rencontre la presse après le vote sur BHV en commission de l'Intérieur

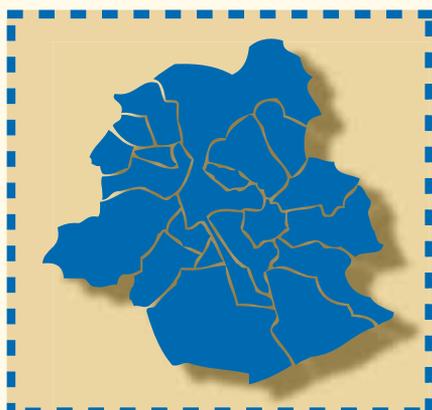
Quand y a-t-il conflit d'intérêts? Quand, en Belgique, un parlement estime être gravement lésé par un texte examiné par un autre parlement, même si cet examen se déroule dans le respect de la répartition des compétences entre les différentes assemblées. A la demande de trois quarts des membres du parlement "lésé", l'examen du texte contesté est suspendu pendant un certain temps. Les parlementaires concernés se voient ainsi offrir l'occasion de se concerter. S'ils ne trouvent pas de solution dans un délai de soixante jours, le Sénat entre en jeu (sauf s'il s'agit d'un texte que le Sénat examine lui-même). Le Sénat doit alors rendre un avis au Comité de concertation dans les trente jours. Le Comité de concertation est un organe où siègent des représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements communautaires et régionaux. Le Comité de concertation dispose alors à son tour de trente jours pour démêler l'écheveau. S'il n'y parvient pas dans le délai imparti, le parlement – la Chambre des représentants dans le cas qui nous occupe – peut reprendre l'examen du texte.





Belga Picture

Des représentants des partis politiques francophones, Isabelle Durant (Ecolo), Didier Reynders (MR), Elio Di Rupo (PS), Jean-Michel Javaux (Ecolo) et Joëlle Milquet (cdH), lors d'une conférence de presse commune



Le premier groupe de communes, plus particulièrement, est à l'origine de vives tensions politiques. Il s'agit de Drogenbos, de Kraainem, de Linkebeek, de Rhode-St-Genèse, de Wemmel et de Wezembeek-Opem.

Les dix-neuf communes bruxelloises

La Région de Bruxelles-Capitale compte dix-neuf communes: Anderlecht, Auderghem, Berchem-Ste-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-St-Jean, Schaerbeek, St-Gilles, St-Josse-ten-Noode, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-St-Lambert et Woluwe-St-Pierre. ■

Pour en savoir plus, consultez le site www.lachambre.be.

- ▶ Projets et propositions de loi
- ▶ ▶ Rapport de la commission de l'Intérieur (document n°37/6)





Le 20 mars 2008, les ministres et secrétaires d'Etat du gouvernement Letermé ont prêté serment entre les mains du roi. Le nouveau gouvernement fédéral rassemble les divers partis qui formaient antérieurement le gouvernement intérimaire: CD&V, Open Vld, MR, cdH et PS. La N-VA, le partenaire de cartel du CD&V, n'est pas montée dans le train gouvernemental.

15 ministres et 7 secrétaires d'État

- | | | |
|---|--|---|
|  Yves Letermé, Premier ministre |  Marie Arena, ministre de l'Intégration sociale, des Pensions et des Grandes villes |  Etienne Schouppe, secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre |
|  Didier Reynders, vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles |  Pieter De Crem, ministre de la Défense |  Carl Devlies, secrétaire d'État à la Coordination de la lutte contre la fraude, adjoint au premier ministre |
|  Laurette Onkelinx, vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique |  Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Énergie |  Bernard Clerfayt, secrétaire d'État, adjoint au ministre des Finances |
|  Patrick Dewael, vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur |  Charles Michel, ministre de la Coopération au développement |  Olivier Chastel, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Préparation de la présidence européenne, adjoint au ministre des Affaires étrangères |
|  Jo Vandeurzen, vice-premier ministre et ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles |  Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques |  Frédéric Laloux (remplacé par Jean-Marc Delizée le 20 avril), secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, adjoint à la ministre de l'Intégration sociale, des Pensions et des Grandes villes |
|  Joëlle Milquet, vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances |  Vincent Van Quickenborne, ministre pour l'Entreprise et la Simplification |  Julie Fernandez-Fernandez, secrétaire d'État aux Personnes handicapées, adjointe à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique |
|  Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères |  Annemie Turtelboom, ministre de la Politique de migration et d'asile |  Melchior Wathelet, secrétaire d'État au Budget, adjoint au premier ministre, et secrétaire d'État à la Politique des familles, adjoint à la ministre de l'Emploi |
|  Sabine Laruelle, ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique | | |

Le gouvernement Leterme

Déclaration du gouvernement Leterme “La confiance se mérite”

Le nouveau Premier ministre rappelle tout d'abord la difficile formation du gouvernement et les négociations qui s'éternisèrent tout au long de ces derniers mois.

“Durant ces négociations, nous sommes allés au fond des choses, jusqu'aux points les plus sensibles de notre structure étatique. Ces mois n'ont pas été perdus. Ils ont en effet clairement démontré qu'il est nécessaire de parvenir à un nouvel équilibre entre les communautés, les régions et l'Etat fédéral. Ils ont clairement démontré qu'une nouvelle réforme de l'Etat est nécessaire.

Une réforme de l'Etat dont chaque citoyen de ce pays - qu'il soit flamand, wallon, bruxellois ou germanophone - tirera profit.”

Renforcer le pouvoir d'achat

- ➔ Le gouvernement veut relever la part des revenus qui n'est pas soumise à l'impôt, qu'on appelle quotité exemptée d'impôt.
- ➔ Grâce à une limitation du nombre de barèmes intermédiaires de calcul de l'impôt, les travailleurs garderont à la fin du mois un montant plus élevé en poche, avant-tout ceux qui ont des revenus faibles et moyens.
- ➔ Les allocations familiales augmenteront en les adaptant au bien-être.
- ➔ D'ici la fin de la législature, l'allocation de rentrée scolaire sera convertie en une allocation familiale double pour le mois d'août.
- ➔ Les pensions seront liées au bien-être et les pensions les plus basses seront augmentées.



Le 20 mars 2008, le Premier ministre, M. Leterme, a présenté à la Chambre des représentants le programme de son gouvernement

Récompenser les travailleurs et les entreprises

- Ce sont les entreprises qui créent des emplois. L'autorité doit les encourager et les soutenir.
- Le gouvernement réduira les cotisations patronales pour les bas salaires, renforcera les mesures existantes pour le travail de nuit et en équipe ainsi que les heures supplémentaires et augmentera les salaires minimaux.
- Un plan d'action sera élaboré visant à encourager la création de nouvelles PME. Les jeunes qui démarrent leur propre entreprise, seront soutenus.
- Le gouvernement continuera à réduire les écarts salariaux entre hommes et femmes de manière à ce qu'ils disparaissent complètement à terme.

Donner plus de chance aux demandeurs d'emploi sur le marché du travail

- Le gouvernement accompagnera mieux les demandeurs d'emploi.
- La majoration de l'allocation pendant les premiers mois amortira le choc financier pour celui qui se retrouve au chômage. La diminution de l'allocation à mesure que la durée du chômage augmente devra inciter le chômeur à trouver un nouvel emploi le plus rapidement possible.

Aider les personnes touchées par la maladie ou la malchance

- Le gouvernement veut augmenter les allocations d'invalidité minimales et les allocations d'incapacité de travail.

Garantir le financement de soins de santé de qualité

- Pour aucun patient, la quote-part personnelle dans le coût des soins de santé ne peut encore augmenter. Là où c'est nécessaire elle devra au contraire diminuer.
- Le gouvernement accordera une attention particulière aux patients atteints d'un cancer, aux maladies chroniques, aux enfants gravement malades et aux personnes atteintes d'une maladie orpheline.
- Le gouvernement renforcera la position centrale du médecin généraliste. La profession d'infirmier et d'infirmière doit être rendue plus attrayante.

Soutenir les familles

- Le congé parental et le congé d'adoption seront consolidés et rendus plus accessibles. Le repos d'accouchement sera adapté. En collaboration avec les organisations patronales et les syndicats, les horaires seront rendus plus flexibles. Ceci devrait permettre de mieux harmoniser la vie familiale et la vie professionnelle.

Investir dans un environnement sain

- Le gouvernement veut investir dans les énergies renouvelables, les bâtiments économes en énergie ainsi que dans les travaux de rénovation qui permettent d'économiser l'énergie. Ainsi les émissions de gaz à effet de serre seront réduites et des emplois verts seront créés.
- Investir dans l'économie d'énergie, l'achat d'une voiture répondant aux normes environnementales et le placement d'un filtre à particules sera encouragé fiscalement.
- L'on investira dans des projets ferroviaires novateurs et le matériel roulant sera renouvelé.

Garantir la sécurité des citoyens

- Les incivilités et la petite criminalité occuperont une place centrale dans la politique de sécurité.
- Les délinquants sont de plus en plus jeunes. Aussi la loi sur la protection de la jeunesse sera adaptée.
- Le gouvernement luttera contre les drogues: producteurs, trafiquants, grossistes et vendeurs seront fermement poursuivis.
- La police disposera de plus d'agents. Les services de police et de renseignements seront dotés d'instruments spéciaux destinés à les aider dans leur lutte contre le terrorisme international. Il faut également poursuivre la réforme de la justice afin notamment de réduire l'arriéré judiciaire. De nouvelles prisons seront construites. La surveillance électronique sera étendue et le système des peines alternatives sera élargi. En cas de délit très grave, le juge pourra déterminer quelle partie de la peine d'emprisonnement devra en tout cas être purgée.





Belga Picture

Utiliser judicieusement l'argent du contribuable

- Le gouvernement veillera à ce que le fisc traite tous les citoyens et toutes les entreprises sur un pied d'égalité.
- Le gouvernement luttera fermement contre la fraude fiscale et sociale.



Belga Picture

Valoriser la diversité culturelle de notre société

- Dans un pays ouvert et tolérant comme le nôtre, les personnes d'origine culturelle différente ont leur place. Ceci implique des accords clairs. Celui qui souhaite devenir Belge par naturalisation devra séjourner légalement dans notre pays pendant cinq années ininterrompues et prouver qu'il est prêt à s'intégrer. Celui qui n'obtient pas de droit de séjour fera l'objet d'une expulsion. Les critères de régularisation seront clarifiés.



Belga Picture

- Le gouvernement veut rendre possible à court terme la migration économique.

Assumer ses responsabilités dans la communauté internationale et être solidaire du sud

- Notre pays œuvrera activement pour la paix et la sécurité internationale. Le gouvernement mettra tout en œuvre pour rétablir durablement le calme et la paix dans la région des Grands Lacs et en Afrique centrale.
- L'objectif est de consacrer d'ici à 2010, 0,7% de notre revenu national à la coopération au développement.



Belga Picture

Ouvert aux suggestions

Le Premier ministre insista sur le fait que son gouvernement était ouvert aux idées et aux suggestions de l'ensemble de la société, des groupes de la coalition et de l'opposition.

Chaque proposition constructive sera appréciée à sa juste valeur et en fonction de sa faisabilité dans le cadre du programme politique et de la marge budgétaire. ■



Belga Picture

Pour plus d'info: www.lachambre.be

- ▶ Compte rendu intégral
- ▶ ▶ Jeudi 20 mars 2008 (déclaration du gouvernement)
- ▶ ▶ Samedi 22 mars 2008 (débat et vote de confiance)



Avis de la Chambre



Le samedi 22 mars 2008, la Chambre s'est réunie en assemblée plénière pour débattre de la déclaration gouvernementale. Nous donnons ici brièvement la parole à chaque groupe politique dans l'ordre où chaque représentant s'est exprimé le 22 mars. Il est de coutume que les partis d'opposition entament le débat.



Vlaams Belang

Gerolf Annemans, président de groupe: "La recette pour maintenir la Belgique est : Flamands oubliez que vous êtes Flamands et dans ce cas vous pourrez rester à la tête du pays."

"Nous devons recevoir moins de Belgique nous allons recevoir plus de Belgique."

"Vous êtes rentrés dans un gouvernement alors que la réforme de l'Etat est postposée et que, ainsi que l'a exprimé Jean-Luc Dehaene, une solution négociée qui apporte une réponse aux problèmes de l'arrêt de la Cour constitutionnelle doit être recherchée"

"La Cour constitutionnelle est donc le problème et non les circonscriptions provinciales établies sous le gouvernement Verhofstadt ainsi que le fait que ces circonscriptions sont illégales et anticonstitutionnelles"

"Vous acceptez donc le report de la réforme de l'Etat qui le jour où les Flamands qui ont voté pour vous était essentielle, et qu'elle soit envisagée selon les thèses francophones."



Ecolo-Groen!

Jean-Marc Nollet, président de groupe: "L'accord de gouvernement, en page 1, indique que la santé de la planète demande des mesures radicales."

"Ensuite, on essaie vaguement de trouver ces mesures radicales qui sont demandées en page 1... Et que trouvons-nous? La création d'une Task force⁽¹⁾ d'experts nationaux et internationaux, étant donné que la Belgique ne dispose pas de suffisamment de ressources! D'ici le mois de juin, on aura trouvé les personnes qui seront à même de composer cette task force."

"Cependant, cette task force bénéficiera d'un délai d'un an et demi pour rendre son rapport (fin 2009)."

"En page 1, il s'agissait de "mesures urgentes et radicales". On prend donc la décision de créer une task force et de rendre un rapport dans un an et demi!"

"C'est non seulement inutile – (...) – mais c'est surtout dangereux. Monsieur Magnette, c'est inutile parce que des rapports comme celui-là, il en existe déjà une dizaine!"



CD&V – N-VA

Servais Verherstraeten, président de groupe: "Vous remarquerez que jamais dans un accord de gouvernement il n'a été exposé de manière aussi précise et concrète les mesures d'économie qui ont été décidées, chiffrées et quelles mesures fiscales seront décidées."

"Plus encore chers collègues, je me réfère à l'accord de gouvernement du gouvernement Dehaene de 1991-1992. Dans cet accord de seulement vingt pages aucun chiffre n'était avancé. Et pourtant ce gouvernement a pu réduire un déficit de 7,5% du produit intérieur brut en une législature."

Y-a-t-il une énorme incertitude quant à la conjoncture économique ? Un ex-gouverneur de la banque centrale états-unienne considère que nous vivons la plus grave crise économique depuis les années 30. Aussi, si nous devons tout chiffrer, comme si nous étions à même d'agir sur tous les critères pour les quatre années à venir, nous énoncerions un programme erroné."



MR

Daniel Bacquelaine, président de groupe: "Ces derniers temps, mes chers collègues, il fut beaucoup question de revenus moyens (...). Certains n'ont pas hésité à considérer qu'au-delà de 1.500 euros nets par mois, on entrait dans la catégorie des 'riches'. Nous avons voulu, au contraire, que la prochaine réforme fiscale bénéficie également aux revenus de 1.500, 2.000 ou encore 3.500 euros nets par mois, plus généralement à tous ceux qui travaillent. Nous veillerons à ce que la classe moyenne ne soit pas encore et toujours l'éternelle vache à lait."

"Nous voulons aussi que soient pris en compte les 60% d'emplois dans notre pays qui sont créés par les indépendants et par les PME."

"Il est donc normal et fondamental de donner envie aux gens, surtout aux jeunes, d'embrasser la carrière d'indépendant. Pour cela, il faut rendre le statut social des indépendants plus attrayant."



sp.a-spirit

Peter Vanvelthoven, président de groupe: "Vous avez souvent répété que vous n'entreriez pas dans un gouvernement sans scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Or cet arrondissement n'est pas scindé. La deuxième promesse que vous aviez faite est que vous ne participeriez pas à un gouvernement sans une large réforme de l'Etat. Aujourd'hui, tout le monde en conviendra, il n'y a pas de grande réforme institutionnelle. Ces derniers six mois, nous avons déposé une dizaine de propositions de loi. Pendant que vous vous querelliez dans les négociations gouvernementales, les membres de mon groupe ont travaillé ici, au parlement. Ils ont préparé des propositions qui demain peuvent être votées. Ces propositions ne coûtent rien mais demandent un peu de courage politique pour être mises en œuvre. Nous verrons si dans les prochains mois et si le gouvernement veut réellement prendre en compte les propositions constructives de l'opposition."



Open Vld

Bart Tommelein, président de groupe: "Nous entendons, comme sous la précédente législature, créer 200.000 emplois nouveaux. A l'époque, l'on se gaussait, mais pourtant cet objectif fut réalisé. Par ailleurs, nous souhaitons une mise en œuvre souple de la semaine des 38 heures sans augmenter le nombre d'heures de ceux qui travaillent, mais plutôt par le biais de l'interruption de carrière par laquelle chacun décidera s'il souhaite travailler plus ou moins. Nous sommes très heureux du maintien et de l'élargissement du système des titres-services. Nous avons toujours été partisans du maintien de leur déductibilité fiscale. Et c'est ce que nous avons réalisé."

Moins d'impôt est une impérieuse nécessité. Nous avons réalisé une hausse du seuil d'immunisation fiscale dans le but d'inciter les gens à se remettre au travail et accentuer la différence entre travailler et ne pas travailler."

**PS**

Thierry Giet, président de groupe: "Face à l'explosion du coût de la vie, il ne suffit pas d'augmenter le pouvoir d'achat. Il faut dire 'stop' à la vie chère, il faut empêcher que certains ne profitent de l'emballement des prix des matières premières pour augmenter de manière artificielle les prix des biens et de services de la vie quotidienne. Le Parti socialiste est très heureux de voir que le gouvernement mettra sur pied l'Observatoire des prix. Cet observatoire n'est pas un 'bidule', comme l'affirment certains patrons. Il examinera la structure des prix et pourra déceler si oui ou non, on peut parler de dérapages." "Le PS souhaite qu'il soit composé d'experts; ces derniers ne devront pas venir uniquement des secteurs concernés mais devront représenter également les consommateurs et les familles." "Plus de solidarité, c'est aussi régulariser sur base de leur ancrage local durable les sans-papiers bien intégrés sur notre territoire. Ce point est important pour nous."

**Liste Dedecker**

Jean Marie Dedecker, président de groupe: "Cette déclaration gouvernementale est innovante en ce sens qu'il ne s'agit pas d'une déclaration gouvernementale mais d'une déclaration d'intention. Il s'agit d'une sorte de carte de vœux de nouvel an d'une quarantaine de pages de vagues promesses et de cadeaux dont nul ne sait qui va les financer. Les charges sur les travailleurs seront allégées, les pensions seront en hausse, diverses primes et allocations seront indexées, les prélèvements fiscaux sur le travail diminueront, les familles disposeront d'un pouvoir d'achat en hausse et la compétitivité des entreprises s'accroîtra. Tout cela est l'image d'un paradis sur terre. Qui donc pourrait s'y opposer? J'entends dire M. Van Quickenborne que le nombre de fonctionnaires doit être diminué et que l'Etat doit être dégraissé. Je ne lis rien en ce sens dans la déclaration gouvernementale." "Nous sommes partisans des 'green cards' ou 'blue cards' sur le modèle américain, pour attirer chez nous des travailleurs et leur garantir le séjour pour la durée de leur contrat de travail."

**cdH**

Christian Brotcorne, président de groupe: "Ce qui fait notre marque de fabrique au cdH, c'est la politique de soutien aux familles. Avec notre nouveau secrétaire d'État au Budget mais aussi à la Famille, Melchior Wathelet, nous serons particulièrement attentifs à la concrétisation de l'accord de gouvernement en matière de politique familiale. Il est prévu de rechercher en concertation avec les partenaires sociaux de nouvelles formules permettant de mieux concilier travail et vie familiale par le biais d'initiatives telles que la création d'un compte carrière, le renforcement de l'accès au congé parental ou l'amélioration des congés de maternité et d'adoption ainsi que l'amélioration du statut des accueillants conventionnés en concertation avec les Communautes." "Le cdH a toujours été opposé à la détention des mineurs dans les centres fermés. L'accord fait un premier pas en instaurant des centres spécifiques pour les familles, permettant de donner ainsi un environnement plus approprié aux enfants."

Le vote de confiance

A l'issue du débat, les députés ont voté sur la motion de confiance, qui était libellée comme suit: "Par la présente le Premier ministre demande à la Chambre des représentants, après avoir entendu la déclaration, d'accorder sa confiance au gouvernement."

Le gouvernement a obtenu la confiance de 97 députés sur 150. ■

	Oui 97	CD&V-N-VA, cdH, MR, Open Vld et PS (majorité)
	Non 48	Ecolo-Groen!, FN, Lijst Dedecker, sp.a-spirit et Vlaams Belang (opposition)
	Abstention 1	N-VA

⁽¹⁾ Un comité-climat (task force) composé de représentants du secteur socio-économique, académique et environnemental chargé d'examiner comment atteindre en 2020 l'objectif de 20% d'économies d'énergie.



Le 13 décembre 2007, les gouvernements des États membres ont signé le Traité

Le Traité de Lisbonne

Les parlements nationaux
auront désormais davantage
voix au chapitre dans la
politique européenne

Ce printemps, le Parlement fédéral a adopté le Traité de Lisbonne. Les sénateurs l'ont adopté le 6 mars et les députés, le 10 avril 2008. Ce traité remplace le projet de Constitution européenne que la France et les Pays-Bas ont rejeté en 2005. Le Traité de Lisbonne confèrera un pouvoir de participation accru aux parlements nationaux dans le domaine de la politique européenne.

Les gouvernements des États membres ont signé ce traité le 13 décembre 2007 pendant le Sommet européen de Lisbonne. Il ne pourra toutefois entrer en vigueur que si les parlements des États membres l'adoptent. En Belgique, outre la Chambre et le Sénat, les parlements des Communautés et des Régions doivent aussi l'adopter.

La dénomination officielle du Traité de Lisbonne est "le Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne". Le Traité de Lisbonne est donc une adaptation des actuels traités UE et CE. Cette dénomination paraît moins ambitieuse que celle de "Constitution européenne" de sorte que l'on peut espérer que des pays eurosceptiques comme le Royaume-Uni adopteront cette modification des traités.

Une adaptation était urgente

Il était évident que les traités européens devaient être révisés. Ces dernières années, l'UE s'est en effet considérablement élargie. Le 1^{er} mai 2004, dix nouveaux États membres y ont adhéré: Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Tchéquie. Le 1^{er} janvier 2007, deux autres États l'ont rejointe: la Bulgarie et la Roumanie. L'Union devait à l'évidence adapter ses structures et ses méthodes pour rester viable. Se posait aussi le problème du fossé entre l'UE et ses ressortissants. Les référendums de mai et juin 2005 en France et aux Pays-Bas, lors desquels une majorité de citoyens a rejeté la Constitution européenne, en ont été une illustration. L'UE a compris le message et décidé, en adoptant le Traité de Lisbonne, de prendre des mesures afin d'associer davantage au projet européen les citoyens et les parlements des États membres.

Les idées-force du Traité

Plus de démocratie

- Le Parlement européen, que nous élisons tous les cinq ans, se voit attribuer un plus grand rôle. Le Parlement aura davantage voix au chapitre dans les domaines de la législation, du budget et des accords internationaux de l'UE.
- Les parlements nationaux auront, eux aussi, davantage voix au chapitre. Le principe de subsidiarité occupe une place centrale. Ce principe implique que l'Europe ne doit pas s'immiscer dans des matières qui sont mieux régies à un échelon inférieur (par les Etats membres, les régions ou les communes). Selon ce principe, la prise de décision doit être la plus proche possible des citoyens. L'UE appelle ce principe de ses vœux depuis longtemps mais aujourd'hui, le Traité de Lisbonne instaure en la matière une procédure claire: si un grand nombre de parlements nationaux estiment qu'une proposition de la Commission viole le principe de subsidiarité, la Commission doit réexaminer cette proposition.
- Le citoyen aura davantage voix au chapitre. Si au moins un million de citoyens de plusieurs Etats membres en font la demande, la Commission européenne doit prendre une initiative dans un dossier spécifique.
- Pour la première fois, une procédure est prévue pour les Etats membres qui veulent quitter l'Union européenne.

Plus d'efficacité

- Le Conseil votera dans un plus grand nombre de domaines à la 'majorité qualifiée'. A partir de 2014, une décision sera adoptée si elle obtient le soutien de 55 % des Etats membres représentant 65 % de la population de l'UE. Par conséquent, le Conseil tiendra autant compte du nombre d'Etats membres que du nombre d'habitants.
- Le Parlement européen ne comptera plus que 750 membres. La Belgique n'en aura plus que 22 (alors qu'elle en compte 24 aujourd'hui).
- Le Conseil européen acquiert les caractéristiques d'une véritable institution. Il aura désormais un président permanent élu pour 2,5 ans par les chefs d'Etat et de gouvernement, ce qui devrait permettre de garantir une plus grande continuité.

- Afin d'augmenter l'efficacité du fonctionnement de la Commission, le nombre de ses membres sera réduit. Après 2014, le nombre de commissaires correspondra aux 2/3 du nombre d'Etats membres. Jusqu'à 2014, chaque Etat membre disposera d'un commissaire.

Droits et valeurs

- Le Traité de Lisbonne consolide les valeurs démocratiques qui sont à la base du projet européen.
- Il ajoute de nouveaux droits aux droits existants. Il s'agit aussi bien de droits civils que de droits politiques et économiques.
- Il prévoit que l'UE et les Etats membres doivent être solidaires, par exemple lorsqu'un Etat membre est victime d'un attentat terroriste ou d'une catastrophe naturelle, ou est confronté à des problèmes d'approvisionnement en énergie.

- L'UE est investie d'un plus grand nombre de missions dans les domaines de la sécurité et de la justice. Ainsi, elle pourra agir plus vigoureusement contre la criminalité et le terrorisme et prendre davantage d'initiatives sur le plan de la sécurité et de la santé.

L'Europe dans le monde

- L'UE sera dotée d'une personnalité juridique unique, ce qui renforcera son pouvoir de négociation et fera d'elle un partenaire plus visible pour les pays tiers et les organisations internationales.
- Un Haut Représentant pour les affaires étrangères sera chargé de mettre en œuvre une politique étrangère cohérente.



Belga Picture



Les institutions de l'UE

Pour assurer son bon fonctionnement et sa bonne gestion, l'UE peut s'appuyer sur de nombreuses institutions. La Commission, le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et le Conseil européen en sont indéniablement les plus importantes et les plus connues.

La Commission européenne

La Commission assume une grande partie des activités quotidiennes de l'Union. Elle n'est pas tributaire des gouvernements des Etats membres. Elle défend les intérêts européens. Louis Michel (MR) est le membre belge de la Commission. Il est Commissaire européen à la Coopération au Développement.

Le Conseil

Le Conseil est constitué des ministres des Etats membres. Ils défendent les intérêts de leur Etat membre. La composition des conseils varie en fonction des sujets à traiter.

Le Parlement européen

Le PE représente les citoyens de l'Union européenne. Les élections pour le PE ont lieu tous les cinq ans. Chaque citoyen de l'UE peut voter, dans son propre pays ou dans un autre Etat membre. Les prochaines élections européennes auront lieu en 2009. Le PE compte encore 785 membres dont 24 Belges.

Le Conseil européen

Le Conseil européen se compose des chefs d'Etat et de gouvernement (présidents ou premiers ministres) des Etats membres et du président de la Commission. Pour la Belgique, ce n'est pas le chef de l'Etat mais bien le Premier ministre qui prend part au Conseil européen. Les réunions du Conseil européen sont aussi appelées Sommets européens.

Le chef de groupe cdH Christian Brotcorne a déclaré ce qui suit lors du débat sur la déclaration gouvernementale le 22 mars 2008:



Le Traité de Lisbonne que nous allons bientôt ratifier est un bon traité, quoi qu'on pense et qu'on en dise. C'est, sans nul doute en tout cas, le meilleur que l'Europe pouvait espérer après les refus français et hollandais. Pourtant, l'Europe reste encore mal comprise par les concitoyens et il appartiendra au gouvernement, probablement au secrétaire d'Etat chargé de suivre plus particulièrement la politique européenne, de prendre son bâton de pèlerin, de rencontrer les citoyens et de leur expliquer tout l'intérêt qu'il y a à poursuivre l'œuvre européenne.

Pour plus d'informations

- Sur le Traité de Lisbonne
 - ▶ <http://europa.eu>
- Sur le débat à la Chambre
 - ▶ www.lachambre.be
 - ▶ ▶ Compte rendu intégral
 - ▶ ▶ ▶ 9 et 10 avril 2008
- Sur l'Union européenne en général
 - ▶ www.lachambre.be
 - ▶ ▶ fiches-info parlementaires
 - N° 34: Les Etats membres de l'UE
 - N° 34.1: Genèse de l'UE
 - N° 34.2: Les institutions
 - N° 34.3: Le processus de décision
 - N° 34.4: Le financement



Questions & réponses

Le contrôle du gouvernement constitue l'une des tâches majeures de la Chambre des représentants. Et la question parlementaire est un instrument approprié à cet effet. Les questions parlementaires peuvent être posées oralement, en séance plénière ou en commission. Elles peuvent également être formulées par écrit. Dans ce cas, la question et la réponse sont publiées ultérieurement dans le Bulletin des Questions et Réponses.

La commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques s'est réunie le 22 octobre 2007. Les députés, MM. Guido De Padt (Open Vld) et François Bellot (MR) ont questionné le secrétaire d'État démissionnaire, M. Bruno Tuybens, sur le recours à des caméras de surveillance dans les gares.

M. De Padt s'est référé aux projets de la SNCB visant à sécuriser un grand nombre de gares au moyen de caméras. L'été dernier, un total de 1.500 caméras ont été installées dans cinquante gares. L'ensemble du système devra être opérationnel en 2010. M. De Padt a demandé au secrétaire d'État si des résultats étaient déjà disponibles et si le nouveau système avait déjà permis de constater des actes à caractère criminel dont on peut supposer qu'ils n'auraient pas été relevés par le passé.



Commission de la protection de la vie privée

La Commission de la protection de la vie privée, mieux connue sous le nom Commission Vie Privée, est un organe indépendant qui veille à la protection de la vie privée dans le cadre du traitement de données à caractère personnel. Elle a été créée en vertu de la loi du 8 décembre 1992.

www.privacycommission.be

M. Tuybens, secrétaire d'État, a répondu qu'entre le 1er juin et le 1er octobre 2007, les services de police ont demandé à plus de 100 reprises à pouvoir disposer d'images: deux fois dans le cadre d'une action préventive et 99 fois à la suite de faits ayant donné lieu à la constitution d'un dossier judiciaire. Dans 66% des cas, les images se sont avérées exploitables. M. Tuybens a précisé que, d'une manière générale, on peut considérer que le nombre d'actes criminels commis dans les gares a sensiblement diminué grâce à la surveillance par caméras combinée avec l'augmentation du nombre de patrouilles, et que le projet pilote de la gare d'Ottignies a permis d'observer une baisse de 22% du nombre d'actes de dégradation et de vandalisme.



Belga Picture

L'été dernier, pas moins de 1.500 caméras ont été installées dans cinquante gares

A la question de M. Guido De Padt qui lui demandait s'il était prévu d'équiper aussi les trains de caméras de surveillance, le secrétaire d'État a répondu qu'il ne s'agissait pas là d'une priorité à ce moment mais qu'il attendait les résultats de projets pilote réalisés par les chemins de fer néerlandais sur la liaison Bruxelles-Amsterdam.

M. De Padt a enfin interrogé M. Tuybens sur le coût de l'ensemble de l'opération. Le secrétaire d'État lui a répondu qu'en ce qui concerne les investissements requis par les caméras, les serveurs et les logiciels, les coûts externes s'élevaient à 11,6 millions d'euros et les coûts internes à 1,3 million d'euros. La maintenance pour une période de quatre ans, quant à elle, représentait approximativement 1,3 millions d'euros de coûts externes et 400.000 euros de coûts internes. Ces montants ne couvraient pas le coût du local de contrôle national et du personnel de sécurité, ni la consommation énergétique.

M. Bellot a souligné l'importance que revêtent les caméras pour la sécurité des voyageurs tout en attirant l'attention sur la question du respect de la vie privée. Et de formuler à son tour une série de questions. En quels lieux les caméras seront-elles prioritairement installées? Quel sera le délai de conservation des images? La Commission de la protection de la vie privée a-t-elle été consultée? Dans la négative, pourquoi? Dans l'affirmative, quel avis a-t-elle rendu?

Le secrétaire d'État a indiqué que les caméras seront installées prioritairement aux entrées et dans les halls de gare, aux guichets, dans les couloirs sous voie, aux accès aux quais, dans les parkings pour voitures et aux abris pour vélos. Les images seront en principe conservées pendant sept jours (avec un maximum de trente). La Commission de la protection de la vie privée a été informée le 24 mars 2005 et n'a formulé aucune observation. ■



Toutes les questions et réponses figurent sur le site www.lachambre.be.

- ▶ Questions et réponses écrites
- ▶ Interpellations et questions orales en commission

Le 28 novembre 2007, la commission des Relations extérieures de la Chambre a organisé une audition sur la menace de prolifération nucléaire. Les ambassadeurs d'Égypte, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, de la France, de l'Iran, de la Chine, du Pakistan et du Royaume-Uni sont venus exposer le point de vue de leur pays. Deux questions fondamentales étaient au centre du débat: Comment la communauté internationale doit-elle gérer les tensions actuelles? Faut-il éventuellement revoir les règles du jeu?

La menace de

prolifération nucléaire

Audition organisée en commission des Relations extérieures

La question de la prolifération nucléaire est d'une brûlante actualité. L'Agence internationale de l'énergie atomique a constaté le 7 décembre 2007 que le commerce illégal de matières nucléaires et la menace potentielle qui en découle continuent de préoccuper la communauté internationale. Il ne serait pas impensable que des matières nucléaires se retrouvent un jour aux mains de terroristes. Il y a également le dossier iranien. De nombreux pays s'inquiètent de savoir si l'Iran développe actuellement une arme nucléaire. Le président américain George Bush a déjà menacé d'attaquer ce pays s'il ne mettait pas fin à son activité d'enrichissement d'uranium. Il ne jouit toutefois pas à cet égard du soutien de l'ensemble de la communauté internationale. La Fédération de Russie et la Chine, notamment, craignent que le recours à la violence ne compromette davantage encore la sécurité internationale. À l'instar de l'Union européenne, ces pays plaident pour la poursuite des négociations avec Téhéran.

L'ambassadeur d'Égypte, M. Karem, a rappelé que l'Égypte et l'Iran avaient proposé, en 1974, de faire du Moyen-Orient une zone dénucléarisée. En 1990, le président égyptien Moubarak avait encore élargi cette proposition. Le Moyen-Orient devait également être exempt d'armes biologiques et chimiques et les pays concernés devaient non seulement renoncer à produire et à détenir des armes de destruction massive mais encore refuser d'accueillir sur leur territoire des armes nucléaires pour le compte d'un État tiers. L'ambassadeur a déploré le refus d'Israël de souscrire à cet engagement.

En ce qui concerne l'Iran, l'Égypte est favorable à la poursuite des négociations. Le Moyen-Orient a déjà suffisamment pâti de la guerre en Irak, du conflit israélo-palestinien et de l'instabilité au Liban.

L'ambassadeur russe, M. Lukov, a souligné les efforts déployés par son pays dans la voie du désarmement. De 1991 à 1996, la Fédération de Russie a considérablement réduit son stock d'armes nucléaires. En 1989, elle a

Siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne



cessé de produire de l'uranium pour la fabrication d'armes nucléaires et a fermé deux de ses quatre sites de production et de traitement de charges nucléaires.

Faut-il revoir les règles du jeu internationales? La Fédération de Russie considère en tout cas que le Traité de non-prolifération doit continuer à servir de base à la poursuite du désarmement et de la politique de non-prolifération. Elle ne souhaite pas la modification du traité parce qu'il est pratiquement impossible, eu égard aux exigences et aux conditions irréalisables mises en avant par les différents pays concernés, d'aboutir à un meilleur accord. Il faut toutefois renforcer le traité et la communauté internationale doit s'efforcer d'y rallier Israël, l'Inde et le Pakistan, les trois seuls pays à n'avoir pas signé le traité de non-prolifération. Il faut faire en sorte, par ailleurs, que chaque pays pris individuellement n'ait pas à enrichir de l'uranium pour satisfaire ses besoins en énergie. C'est pourquoi la Fédération de Russie préconise la création d'un centre international d'enrichissement d'uranium.

La république du Kazakhstan s'est ralliée à cette idée. **L'ambassadeur du Kazakhstan**, M. Zhigalov, a confirmé que son pays a conclu en mai 2007 un accord à ce sujet avec la Fédération de Russie.

L'ambassadeur a souligné l'asymétrie du Traité de non-prolifération: les sanctions ne s'appliquent qu'aux puissances non-nucléaires; or, si les puissances nucléaires souhaitent interdire le développement d'armes nucléaires, elles devraient elles-mêmes donner l'exemple en démantelant leurs stocks nucléaires, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le Kazakhstan estime que le Traité de non-prolifération doit être adapté aux nouvelles réalités. Il faut prévoir, d'une part, un contrôle strict de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et, d'autre part, des

Les commissions organisent régulièrement des auditions. Pour mener à bien le travail parlementaire préparatoire, qui s'effectue en commission, les parlementaires mènent un dialogue avec le monde extérieur (syndicats, organisations patronales, experts, associations de riverains, diverses parties prenantes...). Ce n'est qu'ainsi qu'ils peuvent se forger une idée complète d'un problème.

sanctions internationales efficaces contre les États qui enfreignent le traité.

Le Kazakhstan collabore activement à l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire (*'Global Initiative to Combat Nuclear Terrorism'*) mais estime que la coopération internationale et les systèmes nationaux en la matière doivent être mieux développés sur le plan juridique.

L'ambassadeur français, M. Boche, a mis en exergue les mérites du Traité de non-prolifération grâce auquel les pays de l'ex-Union soviétique, à l'exception de la Fédération de Russie évidemment, ont renoncé à leurs armes nucléaires. Par ailleurs, le Brésil et l'Argentine ont mis fin à leurs programmes nucléaires. Il s'agit à présent de prendre les mesures appropriées à l'égard des pays qui contournent les dispositions du traité, au risque sinon de lui ôter toute crédibilité. La communauté internationale doit également envisager l'attitude à adopter dans l'hypothèse où un pays se retirerait du traité. Il est inacceptable qu'après avoir développé une technologie nucléaire, un État membre se retire du traité et utilise à des fins militaires l'infrastructure mise en place et les connaissances acquises. L'ambassadeur visait ainsi indirectement la Corée du Nord, qui s'est retirée du Traité de non-prolifération début 2003.

Pour **l'ambassadeur iranien**, M. Soltanieh, la question de la prolifération nucléaire doit s'envisager dans un contexte plus large. Les pays qui détiennent des armes nucléaires, et en particulier les États-Unis – le seul pays à avoir brisé le tabou en recourant à deux reprises à



l'arme nucléaire, tuant ainsi des milliers de Japonais innocents –, ont détourné l'attention de la véritable menace pour la sécurité mondiale, à savoir l'existence proprement dite d'armes nucléaires. Pour l'Iran, il est question de discrimination. Les puissances nucléaires se sont arrogé le droit de conserver leurs stocks nucléaires et même de les développer à loisir, au mépris de la mobilisation internationale. En outre, le Traité de non-prolifération ne comprend aucun mécanisme de contrôle ou d'enquête en cas de non-respect des règles par un État. L'ambassadeur iranien considère le Traité de non-prolifération comme un échec. Le nombre total d'armes nucléaires a augmenté. Les États-Unis et la Russie affirment avoir ramené leurs arsenaux à 7.000 mais il n'existe aucun mécanisme de contrôle international permettant de le confirmer. Dans une déclaration officielle, les États-Unis et le Royaume-Uni ont indiqué que la qualité de leurs armes nucléaires s'était améliorée et que de nouveaux types avancés étaient en cours de développement. En conclusion, l'ambassadeur a exprimé le souhait de voir rapidement débiter les négociations sur le traité de non-prolifération des armes nucléaires, en vue d'interdire le développement d'armes nucléaires et d'organiser la destruction des stocks.

L'ambassadrice chinoise, Mme Zhang Qiyue, a indiqué que la Chine mène sur le plan militaire une politique purement défensive, qui ne consiste ni à s'engager dans une course à l'armement, ni à menacer militairement d'autres pays. La Chine plaide même pour l'interdiction totale des armes nucléaires et la destruction totale des stocks. Le désarmement nucléaire doit s'envisager comme un processus juste et raisonnable de démantèlement progressif. Pour l'ambassadrice, les pays qui possèdent le plus grand nombre d'armes nucléaires assument une responsabilité particulière.

Si le **Pakistan** est l'un des rares pays à ne pas avoir signé le Traité de non-prolifération, il n'en prend pas moins le problème de la non-prolifération très au sérieux, a affirmé son ambassadeur. Selon M. Khalid, la communauté internationale doit commencer par identifier les raisons pour lesquelles certains pays cherchent à acquérir des armes de destruction massive, pour pouvoir



Une usine d'enrichissement d'uranium à Isfahan (Iran)



La bombe atomique

Une bombe atomique ou nucléaire est une bombe qui utilise l'énergie contenue dans les noyaux d'atomes pour déclencher une explosion. Des physiciens américains ont développé la première bombe atomique durant la Seconde Guerre mondiale en tant qu'arme susceptible d'être utilisée contre l'Allemagne nazie. Les États-Unis ont finalement utilisé cette nouvelle arme en août 1945 contre le Japon, pour contraindre l'empereur Hirohito à capituler. Une première bombe a été lancée sur Hiroshima le 6 août 1945 et, les Japonais refusant toujours de capituler, une seconde bombe a été lâchée sur Nagasaki le 9 août 1945.

L'enrichissement d'uranium

Il s'agit du procédé appliqué à l'uranium sous sa forme naturelle – et qui consiste à augmenter la teneur en isotope 235 – pour pouvoir l'utiliser à des fins civiles (par exemple, pour produire de l'électricité dans des centrales nucléaires) ou militaires (pour la fabrication d'armes nucléaires). Si l'uranium utilisé dans les centrales nucléaires est légèrement enrichi, il faut en revanche de l'uranium fortement enrichi pour produire des armes nucléaires.

La prolifération nucléaire

La dissémination de matières et de technologies nucléaires pouvant être utilisées pour la fabrication de bombes atomiques.

Le traité de non-prolifération

Le Traité de non-prolifération (TNP) est entré en vigueur en 1970. Depuis, plus de 180 pays y ont adhéré, à l'exception d'Israël, de l'Inde et du Pakistan. La Corée du Nord s'est retirée du traité en janvier 2003. Des conférences d'examen et de révision sont régulièrement organisées. Ce traité repose sur trois principes:

- la non-prolifération: en 1970, cinq pays disposaient d'armes nucléaires: les États-Unis,



Fin 2007, la police slovaque arrêta deux Hongrois et un Ukrainien qui tentaient d'écouler de l'uranium enrichi

la Russie, la Chine, la France et la Grande-Bretagne. Le traité visait à empêcher l'acquisition d'armes nucléaires par d'autres pays.

- le désarmement: les pays qui disposent d'armes nucléaires doivent démanteler leur stock.
- une mise en œuvre à des fins pacifiques: le traité vise à promouvoir l'utilisation d'énergie nucléaire à des fins pacifiques (pour la génération d'électricité, pour des applications médicales,...) et encourage les États membres à conclure des accords de coopération à cet effet.

Les armes biologiques et chimiques

Les armes biologiques répandent des bactéries, des virus et des champignons nocifs pour l'être humain. Les armes chimiques propagent des substances chimiques nocives, telles que du gaz neurotoxique et de l'ypérite. Les armes biologiques et chimiques sont moins coûteuses et plus faciles à confectionner que les armes nucléaires. C'est pourquoi on les qualifie parfois 'd'armes nucléaires du pauvre'.

L'AIEA

L'Agence internationale de l'énergie atomique, créée en 1957, est une organisation indépendante des Nations Unies qui veille notamment au respect du Traité de non-prolifération. L'AIEA est autorisée à inspecter les installations nucléaires de ses membres.

L'agence, dont 144 pays sont actuellement membres, est dirigée par le Dr Mohamed ElBaradei et a son siège à Vienne.

► www.iaea.org

L'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire ('Global Initiative to Combat Nuclear Terrorism')

En juillet 2006, le président américain George Bush et le président russe Vladimir Poutine ont lancé cette initiative pour promouvoir une meilleure coopération internationale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme nucléaire. Plus de 60 pays, dont la Belgique, la France, les Pays-Bas et l'Allemagne, se sont joints à l'initiative.

La notion de 'terrorisme nucléaire' fait notamment référence au risque que des terroristes s'emparent de matériaux radioactifs pour fabriquer des bombes.

ensuite s'attaquer à ces motifs sous-jacents. En attendant la destruction de toutes les armes nucléaires, les États qui n'en possèdent pas doivent obtenir la garantie ferme qu'ils ne subiront aucune attaque. Le Pakistan s'est doté d'une législation étendue et a pris des mesures administratives qui lui permettent de contrôler les exportations et de sécuriser efficacement les matériaux et les technologies sensibles. Le Pakistan participe également à l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire («Global Initiative to Combat Nuclear Terrorism»), ce qui atteste sa volonté de soutenir la communauté internationale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme nucléaire.

Enfin, M. Nigel Bowie, chargé d'affaires du **Royaume-Uni**, a indiqué que le contexte international accroît encore l'urgence et la nécessité du débat sur la non-prolifération. On assiste à l'apparition d'organisations telles qu'Al-Qaida, qui cherchent activement à acquérir des matières premières nucléaires, mais on observe dans le même temps qu'un nombre croissant de pays ont besoin d'énergie nucléaire pour des usages civils. La question se pose dès lors de savoir comment éviter tout détournement de matériel nucléaire à des fins militaires. Pour résumer l'attitude de la Grande-Bretagne, M. Bowie a indiqué à propos de l'approche et des motivations de cette dernière qu'elle ferait preuve d'ouverture et d'honnêteté à l'égard de ses propres ressortissants et de ses partenaires internationaux. Les autorités britanniques prendront l'engagement clair et franc de renoncer à leur stock résiduel d'armes nucléaires si les conditions politiques requises à cet effet sont réunies. Le Royaume-Uni ne renforcera pas ses capacités nucléaires et continuera à agir en stricte conformité avec les obligations qui lui incombent dans le cadre du Traité de non-prolifération. Enfin, le pays réduira encore de 20 % son stock de têtes nucléaires opérationnelles pour le ramener au minimum absolu qu'il jugera nécessaire pour conserver un instrument de dissuasion nucléaire indépendant. ■



Au cours des mois et des semaines qui précèdent les élections, les sondages d'opinion figurent en permanence à la une de l'actualité. Chacun s'interroge en effet sur les résultats du suffrage. Quel parti sortira grand vainqueur du scrutin? Lequel sera défait? Quel homme (quelle femme) politique sera le (la) plus populaire? Au lendemain du scrutin, on s'aperçoit parfois que les sociétés de sondage n'avaient pas tout prévu. Et certains n'hésiteront pas alors à clamer que les vrais perdants sont les sondeurs. Ces derniers mois aussi, notre avis a été régulièrement sollicité. Qui la crise politique conforte-t-elle? Qui affaiblit-elle?

Les sondages d'opinion politiques

En réalisant des enquêtes, les sociétés de sondage cherchent à savoir à quels candidats les électeurs vont accorder leur voix. La question pourrait être formulée comme suit: "si des élections avaient lieu demain, pour qui voteriez-vous?" Pour obtenir une projection précise, il faudrait interroger tous les électeurs, ce qui est évidemment impossible. On se borne dès lors à interroger un petit groupe de personnes, représentatif de l'ensemble de la population. C'est ce qu'on appelle 'un échantillon'. Les sociétés de sondage extrapolent ensuite les résultats obtenus pour cet 'échantillon' à l'ensemble des électeurs.

Une enquête est d'autant plus fiable que le nombre de personnes interrogées est élevé. En Belgique, les échantillons sont généralement constitués de 1000 à 2000 personnes.

La composition du groupe des personnes interrogées n'est pas laissée au hasard. Les enquêteurs cherchent bien sûr à constituer un échantillon représentatif. Qu'est-ce à dire?

Un échantillon représentatif

Un échantillon est 'représentatif' lorsque la composition du groupe de personnes interrogées est un reflet fidèle de la population ou du groupe de personnes que l'on souhaite étudier.

- Hommes et femmes
- Étudiants, personnes peu qualifiées ou au contraire hautement qualifiées, retraités
- Jeunes et nouveaux Belges appelés à voter pour la première fois
- Électeurs n'ayant pas encore décidé pour qui ils voteront
- ...

Même lorsque tous ces groupes sont représentés dans l'échantillon, l'extrapolation des résultats à l'ensemble de la population reste malaisé et il subsiste toujours une marge d'erreur. Ainsi, si un parti est crédité de 17% des intentions de votes, son état-major fera bien de garder à l'esprit qu'en définitive, il pourra tout aussi bien obtenir 15% ou 19% des suffrages.

Pour le vainqueur ou l'outsider?

Les sondages influencent-ils notre vote? Les avis sont partagés. Des scientifiques considèrent que des électeurs indécis peuvent avoir tendance à voter pour le parti donné vainqueur dans les sondages. D'autres, en revanche, éprouvent un sentiment de sympathie pour les 'perdants'. L'électeur se livre aussi à des réflexions stratégiques. Il pourra par exemple s'abstenir de voter pour le parti auquel il a toujours accordé sa confiance, estimant qu'il accèdera en tout état de cause au gouvernement et n'a donc plus besoin de sa voix. La prédiction, dans les sondages, qu'un parti ne franchira pas, ou tout juste, le seuil électoral peut également influencer sur la décision de l'électeur.

Pour interpréter correctement les résultats des sondages, il faut savoir aussi que les personnes interrogées ne livrent pas toujours leurs véritables intentions. Ou que, peu désireuses de répondre, elles préfèrent parfois dire qu'elles ne savent pas encore pour qui elles voteront.

Ce qui précède montre que les sondages ne permettent pas de prédire le résultat d'un scrutin mais seulement de dégager une tendance. Il n'empêche que, dans les quartiers généraux des partis, ils mettent les nerfs à rude épreuve. Si un parti annoncé en perte de vitesse aura plus de mal à motiver ses militants pendant la campagne, être donné gagnant trop vite dans les sondages peut également produire des effets négatifs. En effet, comme nous l'avons dit plus haut, l'électeur pourrait alors penser qu'il n'est plus utile de voter pour ce parti.

Les sondages en question

Est-il opportun d'encore publier les résultats des sondages à la veille des élections? La question a été soulevée à maintes reprises dans le passé. En 1985, une loi avait même interdit la publication de sondages d'opinion politiques à partir du trentième jour précédant les élections. Le Conseil d'État a toutefois considéré cette interdiction contraire au principe de la liberté d'information et d'expression et elle a été levée en 1991.

Les sociétés d'étude de marché ont elles-même pris des mesures pour assurer la qualité des enquêtes. La plupart sont affiliées à Febelmar, la Fédération belge des bureaux d'étude de marché. Elles respectent un code de bonne conduite universellement reconnu qui porte, entre autres, sur la sélection des personnes interrogées, les modalités de la collecte des données et le traitement statistique de celles-ci.

Sondages d'opinion par l'internet

Le plus souvent, les sondages d'opinion sont effectués par téléphone. Ces dernières années, toutefois, le recours à l'internet est devenu de plus en plus fréquent. Si le procédé est plus pratique pour les sondeurs et les résultats disponibles plus rapidement, les sondages sont parfois moins fiables. Lorsqu'un bureau d'étude lance une enquête téléphonique, les personnes interrogées sont choisies au hasard. Les enquêteurs peuvent alors avoir affaire à des personnes qui s'intéressent à la politique comme à des personnes qui ne s'y intéressent pas, à des individus peu qualifiés comme hautement qualifiés, à des jeunes comme à des personnes âgées, ... Ils obtiennent ainsi une image fidèle de la population. Lorsqu'ils recourent à l'internet, ils ignorent délibérément une partie de la population. En effet, chacun ne possède pas – il s'en faut de beaucoup – un ordinateur ni, a fortiori, une connexion internet à domicile et chacun ne fréquente pas non plus les bibliothèques. En outre, seules les personnes que le sujet intéresse et qui ont un avis tranché sur la question participeront au sondage. ■



Le Conseil d'État

Le Conseil d'État est une institution indépendante constituée de deux sections:

- la section de législation, qui rend des avis au gouvernement et au parlement à propos de projets et de propositions de loi ;
- la section du contentieux administratif, qui agit comme une juridiction administrative: les citoyens peuvent saisir cette section pour demander la suspension et l'annulation d'actes administratifs contraires aux règles de droit et qui leur causent un préjudice.

www.raadvst-consetat.be

Febelmar

Febelmar, la Fédération belge des bureaux d'étude de marché, a été créée en 1980. Tous les membres de Febelmar respectent le code de déontologie ICC/ESOMAR en matière d'enquêtes. Reconnu dans le monde entier, ce code impose des procédures d'enquête rigoureuses, une structuration précise des échantillons, un contrôle a posteriori auprès d'une partie des personnes interrogées et le respect de l'anonymat de celles-ci.

www.febelmar.be

Place aux enfants

Le 20 octobre 2007, la Chambre a accueilli une soixantaine d'enfants de 8 à 12 ans que Mme Muriel Gerkens, députée (Ecolo-Groen!), a reçus dans l'hémicycle pour leur expliquer le fonctionnement du Parlement et le travail des députés. Place aux enfants vise à familiariser les enfants avec le monde des adultes. C'est ainsi que des enfants ont visité en groupe une boulangerie, d'autres un commissariat de police et d'autres encore le Parlement fédéral. Place aux enfants est une initiative de l'Association des provinces wallonnes, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Ligue des familles. Pour de plus amples informations: www.placeauxenfants.be

La commémoration de l'Armistice au Parlement fédéral

Le 11 novembre 2007, quelque 150 anciens combattants et membres d'associations patriotiques et 250 jeunes appartenant à des mouvements de jeunesse ont visité le Parlement fédéral. Ils y ont rencontré les présidents de la Chambre et du Sénat et, comme on pouvait le penser, l'entretien a principalement porté sur la difficile formation du gouvernement. Les visiteurs ont exprimé leur profonde inquiétude à propos de la situation politique. Le président de la Chambre, M. Van Rompuy, leur a indiqué quel objectif poursuivaient précisément les négociateurs. Les jeunes ont ensuite participé à un jeu de questions sur la Première Guerre mondiale.

Le Médiateur européen en visite à la Chambre

Le 27 novembre 2007, le Médiateur européen, M. Nikoforos Diamandouros, a été reçu à la Chambre pour un entretien sur le fonctionnement du service du Médiateur européen. Tout habitant de l'Union européenne peut faire part à ce service de plaintes concernant les institutions et les organes de l'Union européenne. Pour de plus amples informations: <http://www.ombudsman.europa.eu>

La Fête des langues

Sur l'initiative du Centre d'animation en langues, la Fête des langues s'est déroulée au Parlement fédéral les 18, 19 et 21 avril 2008. Quelque 800 jeunes de 6 à 18 ans participèrent aux débats, ateliers de travail, jeux et activités culturelles organisés à leur intention. Le samedi 19 avril, le grand public eut également accès sous la forme d'une journée portes ouvertes. Tout au long du parcours, tout en découvrant les coulisses parlementaires, des animations avaient pour objectif de stimuler l'usage de langues étrangères dans un environnement ludique. Pour de plus amples informations: www.fetedeslangues.be

Le Parlement des écoliers

'Énergie et avenir': tel est le thème sur lequel ont travaillé durant un an des jeunes de cinquième et de sixième années de l'enseignement secondaire. Le 9 mai, ils se retrouvèrent tous à Bruxelles, à la Chambre, au Sénat et au Parlement flamand, pour participer à la séance de clôture générale.

Visiter la Chambre

Au Parlement fédéral, en particulier les mardis, mercredis et jeudis, l'effervescence est à son comble. Les parlementaires se rendent en hâte à une réunion, examinent une proposition de loi, entendent des experts, interrogent des ministres, rencontrent la presse,...

Envie de prendre le pouls de la vie politique avec votre classe, votre association, en compagnie de vos collègues ou de vos amis?

Pour vous inscrire – veillez à vous y prendre à temps – rendez vous sur le site www.lachambre.be (rubrique Visites) ou prenez contact par téléphone (02 549 81 36) avec le service des Relations publiques entre 10 et 12 heures.

La visite en groupe est gratuite et dure une heure et demie environ. Un groupe se compose de préférence de 10 à 30 personnes.

Vous souhaitez rencontrer un député? Si vous nous en avertissez à temps, nous prendrons rendez-vous pour vous.



Ne manquez pas de venir jeter un coup d'œil dans notre **boutique totalement rénovée**.

Vous y trouverez des ouvrages consacrés à la Chambre, à ses activités, à son histoire, de la documentation et toutes sortes de souvenirs élégants et pratiques.

Heures d'ouverture: tous les jours ouvrables de 9 h 30 à 13 h et de 14 h à 17 h.

Assister à une réunion

Tout citoyen peut assister à une réunion de commission publique ou à une séance plénière. Il suffit de se présenter à l'accueil, rue de Louvain n°13 (à l'arrière du Parlement).

Pour connaître l'ordre du jour, consultez notre site www.lachambre.be.

Souhaitez-vous recevoir davantage d'exemplaires de ce magazine?

Vous voulez signaler un changement d'adresse?

Être rayé de notre fichier?

Faites-le nous savoir au 02 549 81 36 ou par e-mail: pri@lachambre.be.

Plus d'infos

Vous trouverez les documents parlementaires relatifs aux sujets abordés dans ce numéro sur www.lachambre.be . (▶ Publications ▶ Magazine de la Chambre)

Suivez la séance plénière en direct!

www.lachambre.be ▶ Suivre les séances plénières



